

# Jeu Concours Beautiful science

## Concours d'images et sons - règlement

### Article 1 : Objet

A l'occasion de son 25<sup>e</sup> Congrès Général qui se déroulera du 8 au 12 juillet 2019 à la Cité des Congrès de Nantes, la Société Française de Physique lance le concours " Beautiful science". Ce concours d'images et sons est ouvert à tous, sans limite d'âge ni de profession, et porte sur toutes les sciences. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat.

### Article 2 : Thème

Les images soumises (dessins, photos, peintures, vidéos...) et pistes audio doivent respecter la thématique du concours : "*Révéler la science dans ce qu'elle a de plus beau et de plus élégant, de l'infiniment petit à l'infiniment grand*". Elles seront évaluées selon leurs qualités esthétiques ainsi que sur leur capacité à susciter l'inspiration et l'étonnement. Les candidatures sont ouvertes jusqu' au 19 mai 2019 inclus.

### Article 3 : Organisateur

La Société Française de Physique est une association reconnue d'utilité publique dont la mission est d'animer et représenter la communauté française des physiciens et physiciennes. Elle mène chaque année plus d'une centaine d'actions sur tout le territoire national à destination des scientifiques, des scolaires, du grand public et des pouvoirs publics.

### Article 4 : Modalités d'inscription

Les images et sons proposés peuvent être réalisés par une personne seule ou une équipe. Les images et sons soumis doivent être des œuvres originales et libres de droit. Le jury se réserve le droit de rejeter des propositions qu'il jugera de nature malveillante ou inadaptée à la thématique.

Un même participant peut soumettre plusieurs images et sons s'il le souhaite.

Les images doivent être envoyées en format jpeg ou png et de résolution minimum de 300dpi à l'adresse [beautifulscience@sfpnet.fr](mailto:beautifulscience@sfpnet.fr) avant le 19 mai 2019 à 23h59.

Les sons doivent être d'une durée inférieure ou égale à 5 minutes, format mp3 ou wav.

Un titre ainsi que les coordonnées du ou des auteurs (nom, prénom, date de naissance, fonction/études, adresse, numéro de téléphone) doivent accompagner chaque proposition.

### Article 5 : Les prix

Les meilleures images et sons seront exposés lors du prochain Congrès Général de la SFP qui aura lieu du 8 au 12 juillet 2019 à la Cité des Congrès de Nantes. Certaines d'entre elles seront publiées dans des magazines et revues partenaires de l'événement. La SFP se réserve le droit de prêter l'exposition à des partenaires une fois le congrès passé.

Deux types de prix seront décernés : le "prix du jury" ainsi que le "prix du public", qui sera consulté par voie électronique une fois le concours clos. De nombreux lots seront offerts aux gagnant(e)s : places de spectacle, magazines, livres, goodies, t-shirts et pleins d'autres surprises...

Les prix seront remis durant la semaine du congrès général de la SFP à Nantes. En cas d'indisponibilité pour s'y rendre, les cadeaux seront envoyés par voie postale au lauréat.

**Article 6 : Composition du jury**

Le jury sera composé de personnalités issues du monde scientifique, médiatique, artistique et/ou de l'édition. Les délibérations du jury et du public seront rendues publiques en juin 2019 et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

**Article 7 : Annonce des résultats**

Le jury contactera les lauréats au concours par email et/ou téléphone et ceux-ci seront invités à assister à la cérémonie de remise des Prix.

**Article 8 : Droit de représentation**

La SFP se réserve le droit d'exploiter à des fins non commerciales (notamment sur son site internet et sa revue "Reflets de la Physique") les œuvres lauréates du concours et ce sans restriction ou demande de participation financière. Chaque participant cède à la SFP l'ensemble de ses droits d'auteur : il s'engage notamment à accepter la publication des images primées dans le magazine *Reflets de la Physique*.

**Article 9 : Accès au règlement**

Ce présent règlement est accessible et consultable à tout moment sur le site dédié au concours, [www.beautifulscience.fr](http://www.beautifulscience.fr).

**Article 10 : Réclamation**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel. Toute difficulté relative à l'application et l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par la SFP dont les décisions sont sans appel.